



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 avril 2018

Communiqué de presse

Appel à projet Écophyto : actions de communication régionale

Dans le cadre du plan Écophyto 2 qui vise à réduire et améliorer l'usage des produits phytopharmaceutiques, des modalités ont été définies afin de financer les actions régionales de communication et de diffusion des bonnes pratiques.

Le conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité a attribué à la région Martinique un montant pour le financement de ces actions en 2018. La gestion de ce forfait est confiée à la Chambre d'Agriculture de Martinique, structure chargée de l'animation régionale du plan et autorisée au niveau national, à subdéléguer des financements à d'autres porteurs de projets.

Cette enveloppe permettra de financer les projets de communication régionaux sélectionnés par le comité de pilotage « communication », délégataire de la section « Agroécologie et Écophyto » du Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA).

Portés par une structure unique et répondant à un cahier des charges précis, les projets retenus pourront bénéficier d'un financement ne pouvant excéder 75% du coût total du projet.

Les porteurs de projets seront nécessairement des structures collectives engagées dans le plan de réduction des produits phytosanitaires ECOPHYTO.

Les actions de communication et de diffusion des bonnes pratiques mises en œuvre pourront concerner les domaines agricoles ou non agricoles et s'adresser aux professionnels comme aux amateurs.

Toutes les informations concernant cet appel à projets sont mis en ligne sur les sites Internet suivant :

- DAAF : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/>
- Chambre d'Agriculture de Martinique : <http://www.martinique.chambagri.fr/>
- Office De l'Eau Martinique : <http://www.eaumartinique.eu/>

Les projets devront être retournés à la DAAF au plus tard **le 23 avril 2018** par mail ET par courrier conformément à la procédure précisée dans l'appel à projets.

Contact DAAF : Bertrand HATEAU : 05.96.71.20.91

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972